

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de droit	
		Taux de droit préférentiel	Taux de la nation la plus favorisée moins
1	2	3	4
2302.	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses :		
	- De maïs :		
10 90	-- Autres	En franchise	
2309.	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux :		
	- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail :		
10 10	-- Biscuits	En franchise	
	-- En boîtes hermétiquement closes :		
10 29	--- Autres, dans les limites du contingent tarifaire de 1 000 tonnes par an	En franchise	

Note explicative à l'Annexe 2 :

En cas de divergence dans les désignations de produits de la deuxième colonne, la *Loi sur le tarif douanier* de la Suisse a préséance.